

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 14 juillet 2026, à 19h00, à la salle communautaire,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	Maylina Sévigny	Conseillère
	Milissa Major	Conseillère
	David Desrochers	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Éric Lachapelle	Directeur général
	Camille Bourque	Secrétaire d'assemblée

Les membres présents forment le quorum.

2026-07-177 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M. Éric Lachapelle fait fonction de secrétaire.

2026-07-178 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Milissa Major, appuyé par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 juillet 2026. Le maire informe les membres du conseil qu'il y aura l'ajout d'un point au varia concernant une contribution financière demandée par le club de l'âge d'or.

2026-07-179 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyé par la conseillère M^{me} Milissa Major, le procès-verbal du 9 juin 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2026-07-180 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyé par la conseillère M^{me} Milissa Major, le procès-verbal du 19 juin 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2026-07-181 - COMPTES À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par le conseiller M. David Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Salaires de juin 2026 :	\$ 39 764.05
Prélèvements :	\$ 35 128.14
Chèques :	\$ 284 988.62
TOTAL de juin 2026 :	\$ 359 880.81

Éric Lachapelle,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-07-182 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2026-11 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement établissant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, appuyé par le conseiller M. Ghyslain Maheu et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement numéro 2026-11 intitulé « *Règlement en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire* » soit et est adopté.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2026-07-183 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2026-10 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement établissant les règles en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. David Desrochers, appuyé par la conseillère M^{me} Milissa Major et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro 2026-10 intitulé « *Règlement sur la gestion contractuelle* » soit et est adopté.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2026-07-184 – RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA STATION DE POMPAGE DE LA RUE LÉGER

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'acquisition de deux (2) pompes afin de remplacer la pompe de distribution d'eau brute située au 550, rue Léger;

ATTENDU QUE le remplacement complet de cet équipement est nécessaire afin d'assurer la fiabilité et la continuité du système de distribution d'eau brute;

ATTENDU QUE l'entreprise Aquateck a soumis une offre conforme pour la fourniture des deux (2) pompes;

ATTENDU QUE le montant total de l'achat s'élève à 15 070,90 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 22 412 10000;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par le conseiller M. Daniel Laflèche et résolu à l’unanimité des conseillers, d’autoriser l’achat de deux (2) pompes auprès d’Aquateck, au montant de 15 070, 90 \$, taxes incluses, afin de procéder au remplacement complet de la pompe de distribution d’eau brute située au 550, rue Léger;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22 412 10000.

2026-07-185 – OCTROI DU MANDAT POUR UN ÉLECTRICIEN POUR LE PROJET ARCHAMBAULT

ATTENDU QUE la municipalité doit entreprendre les démarches requises auprès d’Hydro-Québec relativement à une demande d’alimentation électrique;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité l’accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ce dossier;

ATTENDU QUE la FQM a transmis à la municipalité une proposition de services de l’entreprise MTGC visant à assurer l’accompagnement technique et administrative dans le cadre de la demande d’alimentation auprès d’Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de retenir les services de cette entreprise afin d’assurer le suivi et la réalisation des démarches nécessaires;

ATTENDU QUE le montant total de la proposition des services s’élève à 6 300,63 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 22 320 16 721;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, appuyé par la conseillère M^{me} Julie Cyr et résolu à l’unanimité des conseillers, d’accepter la proposition de services de l’entreprise MTGC, telle que transmise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), afin d’assurer l’accompagnement de la municipalité dans sa demande d’alimentation auprès d’Hydro-Québec, au montant de 6 300,63 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 2232016721.

2026-07-186 – DÉROGATION MINEURE 2026-52 POUR LE LOT 3 767 721 APPARTENANT À M. SAMUEL MOÏSE, VISANT À OBTENIR L’AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2026-52 déposée par M. Samuel Moïse, pour la propriété située au 430, boulevard Archambault, sur le lot 3 767 721, dans la zone RA-106;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d’un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT que les bâtiments accessoires aux habitations sont permis dans la cour arrière et les cours latérales et qu’ils sont aussi permis dans la partie de la cour avant qui n’est pas parallèle à la façade principale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette implantation est non conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a pas de contrainte majeure à l’implantation en cour arrière et latérale;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n’est pas visé par les exceptions permettant l’implantation d’un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l’emplacement projeté est non conforme aux dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le terrain dispose d’espaces suffisants permettant l’implantation du garage à un autre endroit sur la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de l’analyse du dossier, le conseil municipal est en accord avec la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par la conseillère M^{me} Milissa Major et résolu à l’unanimité des conseillers, de rejeter la demande de dérogation mineure numéro 2026-52 afin de construire un bâtiment accessoire en cour avant au 430, Boulevard Archambault.

2026-07-187 – DÉROGATION MINEURE 2026-54 POUR LE LOT 6 472 123 APPARTENANT À M. JONATHAN STATI, VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D’UNE PISCINE EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-54 déposée par M. Jonathan Stati pour la propriété située au 140, rue Champêtre, sur le lot 6 472 123, dans la zone RA-102;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l’implantation d’une piscine en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l’implantation d’une piscine en cour avant est prohibée en vertu des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de l’analyse du dossier, le conseil municipal est en accord avec la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyé par la conseillère M^{me} Milissa Major et résolu à l’unanimité des conseillers, d’accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-54 afin de permettre la construction d’une piscine en cour avant au 140, rue Champêtre.

2026-07-188 – FIN D’EMPLOI DE L’EMPLOYÉ NUMÉRO 90-104

CONSIDÉRANT l’embauche de l’employé 90-104;

Il est proposé par la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, appuyé par le conseiller M. Daniel Laflèche et résolu à l’unanimité de mettre fin à l’emploi de l’employé en date du 13 juillet 2026;

Que la municipalité de Rivière-Beaudette remercie l’employé pour les services rendus et lui souhaite du succès dans la poursuite de ses activités professionnelles;

2026-07-189 – EMBAUCHE D’UNE COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette désire procéder à l’embauche d’une coordonnatrice de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Arianne Lajeunesse possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de coordonnatrice de camp de jour;

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche, appuyé par la conseillère M^{me} Julie Cyr et résolu à l’unanimité des conseillers, d’attribuer le poste de coordonnatrice de camp de jour à M^{me} Arianne Lajeunesse et ce, à compter du 14 juillet 2026.

De fixer les conditions de travail et le salaire de M^{me} Arianne Lajeunesse aux mêmes conditions que celles applicables à la coordonnatrice du camp de jour précédemment embauchée.

2026-07-190 - APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT le compte de dépenses de M. Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 30,86\$ pour le mois de juin 2026 déposé à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, appuyé par le conseiller M. David Desrochers, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le compte de dépenses du mois de juin 2026 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02 130 00 310, le paiement de 30,86\$ au directeur général et greffier-trésorier.

2026-07-191 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE L'ÂGE D'OR À L'OCCASION DE SON 50E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or a transmis une demande écrite à la Municipalité afin d'obtenir une contribution financière dans le cadre des célébrations de son 50^e anniversaire;

ATTENDU QUE cet anniversaire constitue un événement important pour cet organisme qui contribue activement à la vie communautaire de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère M^{me} Milissa Major, appuyé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'Or afin de souligner son 50^e anniversaire.

2026-07-192 – VARIA

2026-07-193 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il est possible de procéder au nettoyage des bordures de rue à l'intersection du chemin Saint-André et de la route 325.

Un citoyen signale la présence d'une fissure le long de la route 325.

Un citoyen signale la présence d'un trou sur le chemin Frontière, à proximité du commerce Deguire.

Un citoyen demande si un permis peut être délivré pour l'installation d'une fosse septique desservant un immeuble de six logements et plus.

Un citoyen demande si le conseil entend poursuivre sa réflexion concernant l'éventuel achat de l'église du village.

Un citoyen demande à quel moment les résultats du sondage réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique seront publiés.

Un citoyen s'informe des possibilités de développement de l'offre touristique sur le territoire de la municipalité.

2026-07 – 194 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, appuyé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers, que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 59.

M. Éric Lachapelle
Directeur général
et greffier-trésorier

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.